

COMPTE RENDU REUNION RESTREINTE CONSEIL DES QUARTIERS CENTRE VILLE NORD ET SUD

DU MERCREDI 27 JUIN 2018

Réunion animée par Messieurs

Pierre Cordina, Premier adjoint

&

Denis Boyé, Directeur Général Adjoint des Services

Personnes présentes quartier Nord : Messieurs DARMON, FIBIANI, GUEROULT, HUMBERT, ROSA, SOLER ; et Madame DEL VITTO

Personne absente, non excusée : Monsieur CHEVALIER

Personnes présentes quartier Sud : Messieurs ATHALAKIAN, ESQUERRE, Mesdames BAQUE, BONNAL, GROLLEAU, SIRI

Personnes absentes excusées : Messieurs INTEM et BONHOMME

Personne absente non excusée : Monsieur MOUSSOURIS

Les thématiques abordées lors de cette première rencontre sont essentiellement liées à la qualité de vie, nuisances sonores, nuisances odorantes, sécurité des piétons sur trottoirs

M. Cordina rappelle en préambule que Saint-Raphaël est une ville touristique et que sa population triple en saison estivale.

La municipalité en partenariat avec les exploitants d'établissement a créé une charte de la vie nocturne, les commerçants souhaitant y adhérer sont invités à en respecter les engagements qui concourent à l'amélioration de la qualité de vie tout en développant l'animation.

La ville s'est engagée également à renforcer les animations dans le centre-ville ainsi que dans les quartiers, par exemple à Santa Lucia où sont prévues de nombreuses animations (scène de jazz, orchestres,...) .

M. Athalakian et Mme Bonnal soulèvent des problèmes de nuisances sonores, surtout de nuit, effectuées par les motos.

M. Cordina confirme que des contrôles Police municipale sont effectués et les infractions relevées, mais qu'il reste néanmoins une priorisation des interventions.

M. Soler indique que la police nationale est appelée à intervenir sur le territoire de l'agglomération

M. Cordina informe que M. Le maire souhaite mettre l'accent sur la sécurité routière, un référent a été nommé.

Actuellement un programme de travail est en cours d'élaboration. 2 axes forts seront privilégiés dont les seniors piétons et les conducteurs de 2 roues motorisées, il serait opportun lors de ces conférences de passer un message fort de sensibilisation sur les nuisances sonores. Une journée de sensibilisation pour les motards, « Point Info Motard », est mise en place depuis plusieurs années sur le quartier d'Agay, elle se déroule généralement en septembre.

M. Boyé propose que les membres du conseil municipal des jeunes puissent être associés à une réflexion pouvant porter sur les nuisances sonores des motos (diffuser l'information...).

Certains conseillers de quartier indiquent que dans certaines villes, il existe des panneaux avec le taux décibel à ne pas dépasser et que des pays sont plus répressifs et sévères que nous.

Monsieur GUEROULT et madame GROLLEAU évoquent le problème des nuisances odorantes dues aux containers et à l'incivilité des administrés qui déposent leur poubelle à même le sol. Les personnes sont invitées à contacter la brigade environnement, récemment créée.

Le bruit des camions de ramassages des ordures est désagréable.

Il est rapporté qu'en plein centre-ville, le ramassage des ordures se fait souvent entre 13h et 14h, ce qui entraîne des désagréments considérables, (bruits, odeurs) devant les restaurants ; il convient de noter que la fréquence des passages est élevée, ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes.

M. Cordina propose de prendre contact avec la société Pizzorno pour étudier ce problème.

La question d'étudier la possibilité d'enterrer les containers en ville est posée.

Autre question évoquée, celle liée au risque d'accidents pour les cyclistes en ville, ainsi que les trottoirs dangereux, glissants et avec des malfaçons ou des personnes qui chutent malencontreusement.

Autre forme de nuisance évoquée, celle concernant les sorties de boîtes de nuit, avec les risques d'insécurité qui peuvent en découler.

Le stationnement en centre-ville : avec la présence de voitures tampons , les commerçants en souffrent.

M. Cordina annonce qu'en 2019 des initiatives sont prévues, comme les zones bleues, par exemple.

L'arrêté municipal portant nomination des membres des conseils de quartiers de la ville est remis en mains propres aux personnes présentes.

Les personnes absentes seront convoquées pour réceptionner cet arrêté municipal.

Un photographe du service communication prendra contact avec les conseillers du quartier afin de mettre à jour le site internet de la ville.